



Date : 29 Juin 2021  
Réf. : COP (ES-2)/2021/GEN

## NOTIFICATION AUX OBSERVATEURS

Le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD) a l'honneur d'informer qu'à la demande de son Excellence Monsieur Prakash Javadekar, Ministre de l'environnement, des forêts et du changement climatique de la République de l'Inde et Président de la quatorzième session de la Conférence des Parties (COP), **une session extraordinaire de la COP devrait être organisée afin d'examiner et d'approuver un budget-programme provisoire pour les opérations du secrétariat en 2022.**

Conformément à l'article 4.3 du règlement intérieur de la Conférence des Parties, la deuxième session extraordinaire de la Conférence des Parties (COP(ES-2)) est convoquée dans les trois mois suivant la communication de la demande aux Parties par le secrétariat de la Convention et, à condition qu'elle soit appuyée par au moins un tiers des Parties.

Dans le cas où la demande susmentionnée serait acceptée, le secrétariat soumettra dans les meilleurs délais et au plus tard six semaines avant la date de la COP(ES-2), une proposition de budget provisoire pour 2022. Les consultations informelles en vue de l'adoption d'un projet de décision budgétaire seraient facilitées par un groupe informel sur le budget qui serait constitué selon le même format du groupe de contact sur le budget, tenu lors des sessions ordinaires de la COP. Il est envisagé que la COP(ES-2) examine le projet de décision par le biais d'une procédure dite d'approbation tacite/écrite qui aurait lieu entre le **6 et le 9 décembre 2021.**

D'amples informations sur des dispositions supplémentaires prises pour la tenue de la session de la COP (ES-2) seront communiquées en temps opportun.

*(signée)*

Ibrahim Thiaw  
Secrétaire exécutif

**Distribution** : Aux unités et organes du Secrétariat des Nations Unies, aux agences spécialisées et organisations apparentées et aux organisations intergouvernementales admises comme observateurs par la Conférence des Parties.